

**PROCÈS-VERBAL DU
10 DÉCEMBRE 2008**

À une séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Château-Richer tenue le 10^{ième} jour de décembre de l'an deux mille huit au lieu et heure habituels à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Guy-Léonard Tremblay, Philippe Dorion, Alain Paré, Jean-Pierre Caron et Roland Huet tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Frédéric Dancause.

Cette séance est convoquée par son honneur le maire, monsieur Frédéric Dancause pour être tenue le 10^{ième} jour de décembre 2008 à 19 h 30 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- Adoption du budget pour l'exercice financier 2009
- Adoption du programme triennal d'immobilisations 2009/2010/2011
- Adoption du règlement d'impositions pour 2009

Les avis de convocation ont été délivrés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans le délai voulu par la Loi.

ABSENCE MOTIVÉE : M. Yvan Gauthier

CONSIDÉRANT les dispositions contenues dans la Loi des Cités et Villes du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Château-Richer prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

TOTAL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

FONDS D'ADMINISTRATION

Recettes :

| | |
|------------------------------------|---------------------|
| Taxes | 3 065 632 \$ |
| Paiements tenant lieu de taxes | 91 885 \$ |
| Autres recettes de sources locales | 204 266 \$ |
| Transferts inconditionnels | 101 000 \$ |
| Transferts conditionnels | 157 090 \$ |
| Surplus affecté | 80 000 \$ |
| TOTAL | 3 699 873 \$ |

Dépenses :

| | |
|---|---------------------|
| Administration générale | 524 877 \$ |
| Sécurité publique | 410 327 \$ |
| Transport | 929 525 \$ |
| Hygiène du milieu | 881 987 \$ |
| Urbanisme et mise en valeur du territoire | 96 486 \$ |
| Loisirs et culture | 300 593 \$ |
| Remboursement en capital (Autres activités financières) | 556 078 \$ |
| TOTAL | 3 699 873 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roland Huet et résolu.

Que le budget de l'année financière 2009 soit accepté tel que présenté ci-haut et que toutes résolutions incompatibles avec le budget soient modifiées en conséquence.

PROPOSÉ PAR : M. Philippe Dorion
Et résolu.

Que le programme triennal des dépenses en immobilisations 2009 / 2010 / 2011 soit et est, par les présentes, adopté tel que présenté.

PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Caron
APPUYÉ PAR : M. Guy-Léonard Tremblay
Et résolu.

Que le règlement numéro 404-08 relatif au budget, à l'établissement de la variété de taux de la taxe foncière générale et les impositions pour l'année 2009, soit et il est, par les présentes, adopté tel que présenté.

La séance est levée.